



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**  
Province de Québec

# ***Avis public***

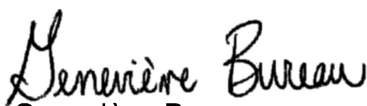
## **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS D'URBANISME SUIVANTS AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ (RÈGLEMENT 23-633 DE LA MRC DES MASKOUTAINS) :**

- RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-01 INTITULÉ PLAN D'URBANISME
- RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-02 INTITULÉ ZONAGE
- RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-05 INTITULÉ PERMIS ET CERTIFICATS

### **AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024, les règlements d'urbanisme suivants :
  - Règlement numéro 2023-12 amendant le règlement numéro 2017-01 intitulé Plan d'urbanisme ;
  - Règlement numéro 2023-13 amendant le règlement numéro 2017-02 intitulé Zonage ;
  - Règlement numéro 2023-14 amendant le règlement numéro 2017-05 intitulé Permis et certificats.
2. Le 24 janvier 2024, la MRC des Maskoutains a délivré les certificats de conformité pour les règlements numéro 2023-12, numéro 2023-13 et numéro 2023-14. En conséquence, lesdits règlements sont entrés en vigueur à cette date ;
3. Toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements sur demande au bureau municipal durant les heures habituelles d'ouverture ou sur le site internet de la Municipalité ([saintbernarddemichaudville.qc.ca](http://saintbernarddemichaudville.qc.ca)).

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville  
Ce 6<sup>e</sup> jour du mois de février 2024.

  
Geneviève Bureau  
Greffière-trésorière adjointe



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**  
Province de Québec

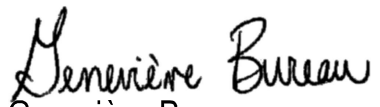
## **CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC**

**Objet :**  
**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**DES RÈGLEMENTS D'URBANISME SUIVANTS AFIN D'ASSURER LA**  
**CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**  
**(RÈGLEMENT 23-633 DE LA MRC DES MASKOUTAINS) :**

- RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-01 INTITULÉ PLAN D'URBANISME
- RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-02 INTITULÉ ZONAGE
- RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-05 INTITULÉ PERMIS ET CERTIFICATS

Je soussignée, Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité (<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>), entre 17 h 00 et 17 h 10, le 6 février 2024. L'avis public paraîtra également dans le journal municipal *Le Bermigeois* de février 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 6 février 2024.

  
Geneviève Bureau  
Greffière-trésorière adjointe